

Délibération n°2023-22

Le Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 31 mars 2023, sous la Présidence de Nathalie Dompnier, Présidente,

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 ;

Vu la délibération du conseil d'administration N°2022-22 en date du 22 avril 2022 portant vote favorable à l'engagement d'un travail en vue de la création d'une nouvelle université pluridisciplinaire ;

Vu l'acte du conseil d'administration N°2022-08 en date du 20 mai 2022 portant échange sur l'avancée du projet de création d'une nouvelle université disciplinaire ;

Prend la délibération suivante :

Objet : Projet PLURIEL 2024

Dans la continuité des délibérations du 22 avril et du 20 mai 2022, les membres du CA réaffirment leur attachement au projet PLURIEL 2024, au service d'une université pluridisciplinaire, ouverte et inclusive, proposant des formations de qualité à l'ensemble des étudiants et étudiantes, développant des connaissances dans tous les domaines scientifiques et capable de se saisir des grands enjeux de société de manière transversale.

Dans le cadre des discussions en vue de la rédaction du document d'orientation stratégique du projet PLURIEL 2024, le Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 donne mandat à la présidence pour porter, concernant le volet relatif à la gouvernance, les propositions présentées ce jour (document joint). Ces propositions visent à soutenir :

- Le maintien d'une conception exigeante de la démocratie universitaire, qui permette une pleine implication des personnels et des étudiant.es de l'établissement dans les décisions stratégiques,
- La mise en place d'une gouvernance répondant aux enjeux d'une grande université pluridisciplinaire,
- Une organisation fondée sur le principe de subsidiarité pour assurer le déploiement d'une stratégie d'ensemble pour le futur établissement tout en garantissant l'autonomie académique des pôles de formation.

Les administratrices et administrateurs considèrent ces propositions comme une base de discussion en vue de faire émerger un compromis entre les établissements et d'élaborer un projet respectueux de tous les partenaires. Le mandat donné à la présidence ne préjuge pas de l'accord à venir du CA sur les orientations stratégiques qui seront présentées à l'issue de ces discussions.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Membres présents et représentés : 29

Dont :

22 voix Pour

7 voix Contre

Fait à Lyon, le 31 mars 2023

La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER